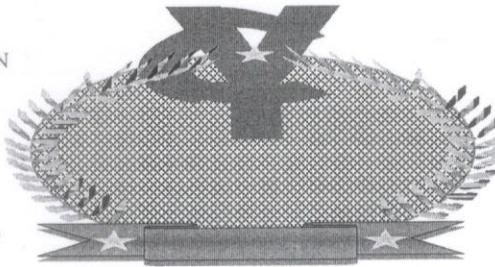


REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
DELEGATION REGIONALE DE
L'EXTREME-NORD
DELEGATION DEPARTEMENTALE
DU MAYO-DANAY
COMMUNE DE YAGOUA
SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL
BP 09
Email : communeyagoua@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT
FAR NORTH REGIONAL
DELEGATION
MAYO-DANAY DIVISIONAL
DELEGATION
YAGOUA COUNCIL
LOCAL DEVELOPMENT SERVICE
PO BOX 09
Email: communeyagoua@gmail.com

**MAITRE D'OUVRAGE : MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA
AUTORITE CONTRACTANTE : MAIRE DE LA COMMUNE DE YAGOUA
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE
AUPRES DE LA COMMUNE DE YAGOUA, ARRONDISSEMENT DE
YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY.**

**AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION
N° 02/ACDC/C/YAG/CIPM/2023 DU 22 MARS 2023 RELATIVE A L'ACQUISITION
DU MATERIEL D'HYGIENE ET SALUBRITE, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA,
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.**

FINANCEMENT : BIP MINHDU, Exercice 2023

Autorisation de dépense :

Imputation :

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2023, le Maire de la Commune de Yagoua lance en procédure d'urgence pour le compte de ladite commune, un Avis de Consultation relatif à l'acquisition du matériel d'hygiène et salubrité dans la Commune de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation ont pour but l'acquisition du matériel d'hygiène et salubrité dans la Commune de Yagoua, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord

3. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison, objet de la présente Demande de Cotation est de quarante cinq (45) jours.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **Dix million deux cent mille (10 200 000) FCFA toutes taxes comprises.**

6. Participation et origine

La participation à la présente demande de cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises prestataires des services installées au Cameroun et assujetties au régime fiscal.

7. Financement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2023.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit **Deux Cent Quatre mille (204 000) francs CFA**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce neuf (09) de la DC et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Yagoua, auprès du Secrétaire Général dès Publication de l'avis de Consultation.

10. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être retiré à la Commune de Yagoua, auprès du Secrétaire Général dès publication du présent Avis de Consultation. Le retrait du Dossier de Demande de Cotation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Yagoua

11. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies et une (01) version numérique de l'offre financière sur CD marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de Yagoua, auprès du Secrétaire Général au plus tard le**12 AVR 2023**..... à 14 heures, heure locale dans un seul document unique.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

**AVIS DE CONSULTATION NATIONALE OUVERTE N°...02..../ACNO/C/YAG/CIPM/2023 DU
22 MARS 2023 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL D'HYGIENE ET SALUBRITE,
ARRONDISSEMENT DE YAGOUA , DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE
L'EXTREME-NORD**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 de la DC, d'un montant de **Deux Cent Quatre mille (204 000) francs CFA**, valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le**12 AVR 2023**..... à 15 heures dans le bureau de la CIPM.

14. Principaux critères éliminatoires:

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- La note technique inférieure au seuil minimal requis ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié,

15. Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture des offres par la Commission de Passation des Marchés compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Références de l'Entreprise ;
- Matériel de livraison;
- Capacité de financement ;
- Présentation générale de l'Offre ;
- Disponibilité du matériel et des équipements de livraison (véhicules de livraison)

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

16. Références prix et attribution.

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle et n'ayant pas de prix anormalement bas.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Yagoua.

19. Additif à l'Avis de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler ou de modifier la présente Demande ce Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

20. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :



Ampliations :

- Préfecture/Yagoua
- MINMAP/Yagoua
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour action)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archivage/Chrono